

Synthèse des ateliers animés lors de la première rencontre sur les filières REP des 5 et 6 août 2015

Présentation générale

Ces premières journées de rencontres et d'échanges sur le sujet de la REP, organisées par la direction de l'environnement (DENV) de la province Sud, se sont tenues les 5 et 6 août 2015.

Elles ont permis de mobiliser un grand nombre d'acteurs et de parties prenantes sur la gestion des déchets et surtout d'identifier les axes prioritaires d'intervention pour améliorer ce qui existe maintenant depuis 7 ans.

Ce document présente une synthèse des échanges et met en avant les décisions majeures prises ensemble dans un objectif d'amélioration et de progression.

Des engagements pris suite aux réflexions menées en ateliers techniques :

Trois ateliers techniques ont permis de définir pour chaque problématique identifiée un plan d'actions qui vise à améliorer les filières REP.

Ce document reprend, pour chaque atelier, l'essentiel des discussions. Il décrit les actions identifiées comme prioritaires par la direction de l'environnement dans un premier temps, puis récapitule toutes les actions proposées dans un tableau récapitulatif.

Toutes ces actions feront l'objet d'un suivi régulier par la DENV via un suivi interne ainsi que des réunions techniques avec les partenaires.

Atelier 1 : Gestion des déchets dans les communes, le cas spécifique de la filière VHU

L'objectif de l'atelier n°1 a été de déterminer les freins à l'implication des communes dans la mise en œuvre du dispositif REP VHU, puis de définir des leviers pertinents pour lever ces freins.

Les constats globalement partagés avec l'ensemble des participants sont les suivants :

1. Nécessité de mieux identifier, recenser les gisements et connaître les flux de déchets,
2. Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires pour recenser et regrouper les VHU,
3. Besoin de responsabiliser le propriétaire – détenteur,
4. Inciter les propriétaires - détenteurs à agir,
5. Financement de la filière VHU – Augmenter la capacité de collecte et de traitement des flux.

Afin de mieux organiser, structurer, financer et encadrer la filière VHU, la province Sud s'engage à :

**Financement de la filière VHU –
Augmentation de la capacité de
collecte et de traitement flux**

Définir la notion de stock historique de VHU, estimer ce stock (en collaboration avec les communes) et remonter l'information au fonds TAP pour un éventuel financement TAP de son élimination

Décision comité
TAP début 2016

**Difficulté des communes à mobiliser les
moyens nécessaires pour recenser et
regrouper les VHU**

Lancer une concertation afin de modifier le code de l'environnement de la province Sud pour réduire le nombre de VHU par point de regroupement (uniformisation avec la REP en province Nord) → réduire les coûts de mise en œuvre des opérations et les risques de pollution sur les sites de stockage

Validation de cette
proposition en
commission d'agrément
du 02/12/2015

**Responsabilisation du propriétaire et
détenteur**

En lien avec le plan de communication à réaliser (atelier 3), et en partenariat avec TRECOCODEC et les syndicats intercommunaux, informer régulièrement les communes sur le dispositif REP et sur les rôles de chacun

1^{er} semestre
2016

Tableau récapitulatif des actions proposées en atelier :

Problématique traitée	Porteurs	Actions	Moyens
Identification, recensement des gisements et connaissance des flux	TRECODEC	1. Obtenir et recouper l'information provenant de plusieurs sources (privé-public)	Partenariat avec la DITTT Travail TRECODEC base de données
	Communes / Syndicats intercommunaux / Associations / chefferies	2. Faire participer la population au recensement des VHU	Sensibilisation Organisation et encadrement des actions de recensement
	Provinces / Communes / Syndicats intercommunaux	3. Mobiliser les PPIC pour le recensement des VHU	Sensibilisation Organisation et encadrement des actions de recensement
	Communes / Syndicats intercommunaux / Provinces	4. Renforcer les actions intercommunales	Mobilisation des syndicats intercommunaux et collaboration entre communes
Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires pour recenser et regrouper les VHU	TRECODEC / Syndicat intercommunaux	5. Informer les communes sur le dispositif et les rôles de chacun	cf. Atelier 3 - Plan de communication
	Province Sud	6. Réduire le nombre de véhicules par point de regroupement - stockage en province Sud	Modifier le code de l'environnement de la PS
	Gouvernement	7. Mettre en place un contrôle technique bloquant	Modifier la réglementation sur le contrôle technique (CT) la rendant plus contraignante (obligation de réparations)
Responsabilisation du propriétaire - détenteur	Communes / collecteurs	8. Responsabiliser financièrement les propriétaires non conformes	Développer un dispositif d'enlèvement des VHU sur appel (avec redevance associée) Mettre en place une amende (forfaitaire) pour l'enlèvement du VHU
	TRECODEC	9. Informer les propriétaires et détenteurs	cf. Atelier 3 - Plan de communication
	Collectivités	10. Récompenser les propriétaires vertueux	Prime à la casse (proposition de loi)
Concessionnaires / casses	Développer des règles commerciales favorisant le retour		
Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement	Comité TAP	11. Utiliser le fonds TAP	Définition de la notion de stock historique
	Communes / Province Sud		Identification du gisement à collecter et traiter
	TRECODEC / CAD / Producteurs		Evaluation des coûts et sollicitation du fonds TAP
	Collectivités	12. Augmenter le montant de l'éco-participation	Recalculer le barème de l'éco-participation par type de véhicule acheté Financements auprès de l'ensemble des bénéficiaires de la filière (concessionnaires, importateurs & distributeurs de carburants, réparateurs automobiles, etc.)

Atelier 2 : Objectif 100 % des producteurs adhérents

L'atelier 2 a porté sur l'optimisation de l'application de la réglementation REP par les producteurs et leur éco-organisme, ainsi que sur l'amélioration du contrôle des producteurs par les institutions.

Les besoins globalement partagés par l'ensemble des participants sont les suivants :

1. Disposer d'un recensement exhaustif des importateurs (connaissance de l'ensemble des importations de produits réglementés REP),
2. Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que producteurs REP,
3. Réduire les lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP,
4. Différencier positivement les entreprises régulières et responsables vis-à-vis de la gestion des déchets REP,
5. Réduire le temps et le coût des déclarations des producteurs à l'éco-organisme (raccourcir la chaîne d'intermédiaires, alléger et automatiser les procédures).

La province Sud s'engage à agir sur les 3 axes prioritaires suivants :

Identification et recensement exhaustif des importateurs	Sensibiliser les acteurs (DOUANES, GNC, Etat) pour obtenir leur soutien dans le cadre des contrôles menés par la PS	2015 - 2016
	Travailler à l'élaboration d'une convention entre PS et Douanes	1 ^{er} semestre 2016
Contraindre et inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que producteurs REP	Intégrer dans les appels d'offres de la PS des critères environnementaux liés à la REP	
	Imposer le choix d'importateurs respectant leurs obligations REP lors de l'attribution des marchés (interne PS et collectivités publiques)	2016
Lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP	Renforcer le volet sanctions administratives du dispositif réglementaire déchets existant	2016-2017
	Sensibiliser le parquet à la réglementation REP et aux dossiers en cours et intégrer le volet déchet à la convention C.09.13	2016

Tableau récapitulatif des actions proposées en atelier :

Problématique traitée	Porteurs	Actions	Moyens
Identification / Recensement exhaustif des importateurs	Provinces ayant un dispositif REP	1. Mettre en place un dispositif encadré d'échange d'informations avec la Direction des Douanes	Mobiliser les acteurs (GNC, Etat, Douanes)
	Provinces		Elaborer une convention entre les collectivités et les douanes
Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que producteurs REP	GNC / Provinces	2. Conditionner l'entrée des marchandises et des équipements importés à la justification du respect de la réglementation REP par l'importateur	Le GNC prend délibération relative à l'importation
	Provinces / TRECOCODEC		Communiquer aux Douanes un état des entreprises en conformité
	Provinces / TRECOCODEC		Contrôler / libérer les marchandises par les Douanes
	Provinces / Collectivités	3. Intégrer dans les critères d'attribution des AO de fourniture des collectivités publiques la preuve du respect de la réglementation REP	Intégrer /modifier les critères de différenciation dans les AO publics ?
	Provinces / GNC		Modifier la délibération 136 sur les marchés publics
TRECOCODEC	4. Autocontrôle par les acteurs d'une filière des membres adhérents	Mener des travaux interne par TRECOCODEC entre adhérents par filière	
Différenciation positive des entreprises régulières et responsables vis-à-vis de la gestion des déchets REP	TRECOCODEC	5. Améliorer la visibilité par les consommateurs des producteurs REP en règle	Communiquer sur la liste des adhérents (valoriser ceux qui jouent le jeu de la responsabilité REP)
			Sensibiliser les consommateurs à l'achat préférentiel auprès des adhérents ?
Lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP	Province Sud	6. Mettre en place des procédures d'instruction et des circuits d'information administratifs plus rapides et plus efficaces en interne et inter-institutions	Renforcer les capacités de la collectivité à appliquer le dispositif réglementaire existant pour la mise en œuvre de procédures de sanction administrative
			Compléter la convention PS / Parquet par des dispositions relatives aux sanctions de la réglementation des déchets
Réduire le temps et le coût des déclarations des producteurs à l'EO (raccourcir la chaîne d'intermédiaires, alléger et automatiser les procédures)	TRECOCODEC	7. Etablir un cadre d'échange et transmission d'information avec les transitaires (idéalement la Douane) pour obtenir les informations de déclarations	Récupérer auprès des transitaires les informations en leur possession nécessaires à la déclaration des producteurs à TRECOCODEC
			Mettre en place un code douanier permettant d'alléger les déclarations des importateurs adhérents et cibler les importateurs non conformes à la réglementation

Atelier 3 : Définir les outils pour permettre une meilleure compréhension du dispositif

Cet atelier a permis d'entériner un diagnostic commun : la multiplicité des acteurs, le manque de communication institutionnelle, et des outils développés sur les filières REP rendent les messages inaudibles pour les consommateurs-citoyens qui souhaitent trouver des solutions simples pour traiter leurs déchets dans le respect de l'environnement.

La province Sud s'engage à agir sur les 3 axes prioritaires suivants :

Les détenteurs				
Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias	Délais
Reconnaître et récompenser	Devenir des déchets Valorisation des gains et des initiatives	Eco-organisme Provinces	Internet Réseaux sociaux	Premier semestre 2016
Les producteurs				
Informier et responsabiliser	Droits et devoirs Règlementation – dispositifs – sanctions Geste de tri – reflexe	Provinces	Informations et moyens ciblés Utiliser les acteurs professionnels (chambres consulaires, fédérations...)	Premier semestre 2016
Les communes				
Favoriser leur appui opérationnel	Dispositif complet et filières Guide opérationnel	Eco-organisme Opérateurs Provinces	Informations ciblées par commune Plaquette/brochure/fiches techniques Utiliser les syndicats intercommunaux comme levier	Deuxième semestre 2016

Tableau récapitulatif des actions proposées en atelier :

Les consommateurs – détenteurs			
Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias
Responsabiliser – rendre acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Risques et impacts/danger (environnement, santé, visuel...) - Responsabilité de l'éco-consommateur (choix des distributeurs 'adhérents') – mieux choisir / éco participation - Geste de tri – réflexe 	Eco-organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Radio- télé - Brochures - Internet - Label producteurs - Utiliser les distributeurs/lieux de vente comme levier de diffusion ; ainsi que les lieux publics (communes, administrations...)
Informier – faire agir	Dispositifs en place/produits – solutions opérationnels existantes – accessibilité et localisation	Eco-organisme Opérateurs - collecteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Radio – brochures - Utiliser comme levier de diffusion : <ul style="list-style-type: none"> • Communes • Chefferies • Associations • distributeurs - Présence sur les événements populaires (foires, marchés ...)
Reconnaître et récompenser	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir des déchets - Valorisation des gains et des initiatives – montrer l'exemple 	Eco-organisme Provinces	Internet Audio-visuel
La jeunesse – les scolaires			
Sensibiliser – développer une culture de tri	<ul style="list-style-type: none"> - Risques et impacts/danger - Circuit déchet - Gestes de tri – réflexe 	CIE Eco-organisme Vice-Rectorat (<i>mission EDD</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Film pédagogiques simples - Actions en situation scolaire - jeux - Présence sur les événements populaires - Interventions éco-organisme et opérateurs
Les producteurs			
Informier et responsabiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Droits et devoirs - Réglementation – dispositifs – sanctions - Geste de tri – réflexe 	Provinces	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et moyens ciblés - Utiliser les acteurs professionnels (chambres consulaires, fédérations...) - Soutenir /s'insérer dans les campagnes de pub des producteurs
Reconnaître et valoriser	Adhésion – gains effectués	Eco-organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et moyens ciblés - Utiliser les acteurs professionnels (ch. consulaires, fédérations professionnelles, /syndicats d'employeurs...)
Les communes			
Favoriser leur appui opérationnel	Dispositif complet et filières Guide opérationnel	Eco-organisme Opérateurs Provinces	<ul style="list-style-type: none"> - Informations ciblées par commune - Plaquette/brochure/fiches techniques - Utiliser les EPCI comme levier
Les Chefferies			
Favoriser leur appui opérationnel	Risques et impacts/danger (environnement, santé, visuel...) Dispositif complet et filières Guide opérationnel	Eco-organisme Opérateurs	<i>A définir</i>

Et après ?

Ces premières journées, qui constituaient une première depuis la mise en place du dispositif, ont rassemblé **116 participants**.

Les résultats au questionnaire de satisfaction démontrent le succès de ces journées :

- **97%** des répondants estiment que les journées ont répondu à leurs attentes ;
- **84%** ont été satisfaits de l'organisation ;
- enfin, **100%** souhaitent que ce type de rencontre soit réédité.

La province Sud s'engage donc à reconduire ce type de rencontre tous les deux ans. Le format pourra être revu et les journées éventuellement déplacées dans les autres provinces.